Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 035-213502552-20260915-2026_56CM-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le quinze septembre deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Bernadette LETANOUX, maire
Date de la convocation : 09/09/2026 adressée par voie électronique le 10 septembre 2026 et affichée en mairie le même jour.
Nombre de conseillers en exercice : 15 ; Présents : 13 ; Votants : 15
Étaient présents : MM. et Mmes Bernadette LETANOUX, Stéphane PRULHIÈRE, Brigitte NICOLAS, Sébastien SALIOU, Roseline CAUGANT, Patrice GINGAT, Armel DENIS, Nadège LESSIRARD, Betty CADOT, Carmen MAUDET, Yannick DANIEL, Mathieu JEANNIN, Aglaé DE GRAAF.
Était absente : Mme Morgane MARZIN ayant donné procuration à Brigitte NICOLAS, M Fabien ALIX ayant donné procuration à Armel DENIS

N° 56-2026 DÉLÉGATION DU DROIT DE PRÉEMPTION ZONE ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE A SAINT-MALO-AGGLOMÉRATION

Rapporteur : Mme le maire

Mme le maire rappelle que, par délibération du 29 octobre 2019, la commune de Saint-Benoit-des-Ondes a instauré le Droit de Préemption Urbain sur le secteur constructible de la carte communale. Le périmètre de la zone d'activités Les Dis était concernée par ce dispositif.
Dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activité dont la compétence revient à Saint-Malo Agglomération (SMA), et dans le but de faciliter les acquisitions foncières, la commune de Saint-Benoit-des-Ondes peut déléguer son droit de préemption à Saint-Malo-Agglomération.
Ayant entendu l'exposé,
Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DELÈGUE son droit de préemption à Saint-Malo Agglomération en ce qui concerne les terrains situés dans le périmètre de la zone d'activités « Les Dis »,

AUTORISE Mme le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,

La secrétaire
Brigitte NICOLAS

Le maire,
Bernadette LETANOUX